



COMMUNE DE TOURRETTES

DOSSIER UNIQUE DE RENSEIGNEMENTS SERVICES PERISCOLAIRES ANNEE 2020/2021

1^{ère} inscription

Renouvellement

Nom Prénom du représentant légal : _____

Adresse du/des représentant(s) légal(aux) : _____

N° de tél. domicile : _____ Mail : _____

Situation familiale : Célibataire Vie maritale Marié(e)
 Pacsé(e) Divorcé(e) Séparé(e) Veuf(ve)

N° Allocataire CAF ou MSA : _____ Quotient Familial CAF : _____

Médecin traitant : _____ Téléphone : _____

PERE <input type="checkbox"/> ou beau-père <input type="checkbox"/> de l'enfant	MERE <input type="checkbox"/> ou belle-mère <input type="checkbox"/> de l'enfant
Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Profession : _____	Profession : _____
Lieu de travail : _____	Lieu de travail : _____
Employeur : _____	Employeur : _____
Téléphone Pro : _____	Téléphone Pro : _____
Mobile : _____	Mobile : _____

Pour les couples divorcés, la garde de l'enfant est attribuée à :

Mère Père Grands-parents Tuteur Fournir JUGEMENT obligatoirement

Alternée d'une semaine (1 dossier par parent)

Alternée week-end et vacances Autre

Pour les couples divorcés ou séparés, coordonnées et autorisation écrite OBLIGATOIRE de l'autre parent (+copie de la pièce d'identité).

Nom : _____ Prénom : _____

Tél. domicile : _____ Mobile : _____

Adresse : _____

ENFANT(S) A INSCRIRE					
NOM	Prénom	Date de naissance	Sexe	Classe	
			<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F		
			<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F		
			<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F		
			<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F		

Toute modification et tout changement concernant l'adresse, coordonnées téléphoniques doit être faits dans les plus brefs délais auprès du service

1- PERSONNE(S) AUTORISEE(S) A VENIR CHERCHER L'ENFANT

(en cas d'absence des parents, et obligatoirement **MAJEURE**)

Nom	Prénom	Téléphone 1	Téléphone 2	Lien de famille

2- PERSONNE(S) A CONTACTER EN CAS D'URGENCE (si différente du 1)

(en cas d'absence des parents, et obligatoirement **MAJEURE**)

Nom	Prénom	Téléphone 1	Téléphone 2	Lien de famille

LE RESPONSABLE LEGAL ET PAYEUR DES PRESTATIONS UTILISEES PAR L'ENFANT

(cocher la case correspondante)

PERE

MERE

PERE ET MERE

AUTRE

Si le responsable légal et payeur des prestations est autre que le père ou la mère (ex : tuteur, ...), préciser les NOM, Prénom, Adresse et tél. :

.....
.....
.....

Ces informations sont fournies sous l'entière responsabilité du représentant légal de l'enfant, excluant par la même toute responsabilité de la commune de Tourrettes.
Vous voudrez bien faire connaître sans délai toute modification, pour raison médicale, des informations fournies et produire un certificat médical à l'appui.



COMMUNE DE TOURRETTES

ANNEE 2020/2021

restaurant scolaire, garderie, périscolaire et transport

Délai de 8 jours pour inscriptions, désinscriptions et modifications

FICHE D'INSCRIPTION 1er enfant				
NOM	PRENOM	CLASSE	SEXE	Date de naissance
			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	
L'enfant est-il suivi : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> PPRE <input type="checkbox"/> / PPAP <input type="checkbox"/> / PPS <input type="checkbox"/> / PAI <input type="checkbox"/>				

RESTAURANT SCOLAIRE 2.70 € LE REPAS A COMPTER DU				
(et accueil périscolaire) de 11h30 à 13h20 –				
LUNDI <input type="checkbox"/>	MARDI <input type="checkbox"/>	JEUDI <input type="checkbox"/>	VENDREDI <input type="checkbox"/>	Allergies* <input type="checkbox"/>

*Fournir PAI obligatoirement (portage repas)

GARDERIE MATIN 1.25 €/matin de 7h30 à 8h20 A COMPTER DU			
LUNDI <input type="checkbox"/>	MARDI <input type="checkbox"/>	JEUDI <input type="checkbox"/>	VENDREDI <input type="checkbox"/>

GARDERIE SOIR 1.35 €/soir de 16h30 à 18h30 A COMPTER DU			
ENFANTS DE MATERNELLE A CM1			
LUNDI <input type="checkbox"/>	MARDI <input type="checkbox"/>	JEUDI <input type="checkbox"/>	VENDREDI <input type="checkbox"/>
*ETUDE SURVEILLEE <input type="checkbox"/>	*ETUDE SURVEILLEE <input type="checkbox"/>	*ETUDE SURVEILLEE <input type="checkbox"/>	
Etude pour les élèves de CP à CM1 des classes élémentaires uniquement, du 05/10/2020 au 11/06/2021		Observations *Etude : au choix 2 jours par semaine maxi	

PERISCOLAIRE SOIR de 16h30 à 18h30 A COMPTER DU			
Coût basé sur QF CAF entre 0.80 € et 1.35 €			
ENFANTS DE CM2 – CLUB ADOS – REZ DE CHAUSSEE BASTIDE (CENTRE DE LOISIRS)			
LUNDI <input type="checkbox"/>	MARDI <input type="checkbox"/>	JEUDI <input type="checkbox"/>	VENDREDI <input type="checkbox"/>

Cette organisation est susceptible d'être modifiée suivant les modalités d'accueil prévues à la rentrée scolaire 2020/2021 (protocole d'accueil COVID 19)

TRANSPORT SCOLAIRE - FREQUENTATION REGULIERE OBLIGATOIRE			
ATTENTION : INSCRIPTION AVANT LE 31/07/2020 SUR LE SITE :			
https://inscriptiontransportscolaire.maregionsud.fr/srt_83/usager			
LUNDI M <input type="checkbox"/>	MARDI M <input type="checkbox"/>	JEUDI M <input type="checkbox"/>	VENDREDI M <input type="checkbox"/>
S <input type="checkbox"/>	S <input type="checkbox"/>	S <input type="checkbox"/>	S <input type="checkbox"/>
ARRET (obligatoirement le même matin et soir) :			



COMMUNE DE TOURRETTES

ANNEE 2020/2021

restaurant scolaire, garderie, périscolaire et transport

Délai de 8 jours pour inscriptions, désinscriptions et modifications

FICHE D'INSCRIPTION 2ème enfant				
NOM	PRENOM	CLASSE	SEXE	Date de naissance
			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	
L'enfant est-il suivi : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> PPRE <input type="checkbox"/> / PPAP <input type="checkbox"/> / PPS <input type="checkbox"/> / PAI <input type="checkbox"/>				

RESTAURANT SCOLAIRE 2.70 € LE REPAS A COMPTER DU (et accueil périscolaire) de 11h30 à 13h20 –				
LUNDI <input type="checkbox"/>	MARDI <input type="checkbox"/>	JEUDI <input type="checkbox"/>	VENDREDI <input type="checkbox"/>	Allergies* <input type="checkbox"/>

*Fournir PAI obligatoirement (portage repas)

GARDERIE MATIN 1.25 €/matin de 7h30 à 8h20 A COMPTER DU			
LUNDI <input type="checkbox"/>	MARDI <input type="checkbox"/>	JEUDI <input type="checkbox"/>	VENDREDI <input type="checkbox"/>

GARDERIE SOIR 1.35 €/soir de 16h30 à 18h30 A COMPTER DU			
ENFANTS DE MATERNELLE A CM1			
LUNDI <input type="checkbox"/> *ETUDE SURVEILLEE <input type="checkbox"/>	MARDI <input type="checkbox"/> *ETUDE SURVEILLEE <input type="checkbox"/>	JEUDI <input type="checkbox"/> *ETUDE SURVEILLEE <input type="checkbox"/>	VENDREDI <input type="checkbox"/>
Etude pour les élèves de CP à CM1 des classes élémentaires uniquement, du 05/10/2020 au 11/06/2021		Observations *Etude : au choix 2 jours par semaine maxi	

PERISCOLAIRE SOIR de 16h30 à 18h30 A COMPTER DU Coût basé sur QF CAF entre 0.80 € et 1.35 €			
ENFANTS DE CM2 – CLUB ADOS – REZ DE CHAUSSEE BASTIDE (CENTRE DE LOISIRS)			
LUNDI <input type="checkbox"/>	MARDI <input type="checkbox"/>	JEUDI <input type="checkbox"/>	VENDREDI <input type="checkbox"/>

Cette organisation est susceptible d'être modifiée suivant les modalités d'accueil prévues à la rentrée scolaire 2020/2021 (protocole d'accueil COVID 19)

TRANSPORT SCOLAIRE - FREQUENTATION REGULIERE OBLIGATOIRE			
ATTENTION : INSCRIPTION AVANT LE 31/07/2020 SUR LE SITE : https://inscriptiontransportscolaire.maregionsud.fr/srt_83/usager			
LUNDI M <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/>	MARDI M <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/>	JEUDI M <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/>	VENDREDI M <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/>
ARRET (obligatoirement le même matin et soir) :			

Si 3^{ème} et plus d'enfants merci de faire une copie

ATTESTATION

Je soussigné, père, mère, tuteur (1) :

Autorise mon (mes) enfant(s) cité(s) précédemment à pratiquer l'ensemble des activités sportives et autres proposées à l'exception de :

.....

✓ Accepter les règlements intérieurs des services et les conditions ci-après :

1 – Le service s'autorise à apporter des modifications en fonction des circonstances et des nécessités de service.

2 – Compte tenu de la responsabilité des agents municipaux relative à la sécurité des usagers et à leurs rôles éducatifs, le service pourra prendre toute mesure qu'il jugera nécessaire et prévue au règlement à l'encontre d'un enfant dont le comportement mettrait en danger autrui ou porterait atteinte à la moralité et aux règles élémentaires de politesse et de respect.

✓ Signaler toute maladie, allergie, tout traitement médicamenteux nécessitant un **PAI (Projet d'Accueil Individualisé)** document PREALABLE obligatoire pour toute fréquentation péri et extra-scolaire.

✓ Autoriser le service

- à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la santé de mon enfant,
- à faire transporter mon enfant à l'hôpital de Fréjus en cas d'urgence. Dans le cas contraire, précisez l'hôpital ou la clinique souhaitée :,
- à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale ou locale, suivant les prescriptions médicales,
- à filmer ou à photographier mon enfant dans le cadre des activités développées en temps périscolaire,
- à reproduire, représenter, publier, diffuser ou exploiter librement les images dans le cadre de leurs activités habituelles de diffusion audiovisuelles ou éditoriales, et de communication.

Nous soussignons,(nom, prénom), déclarent être responsables légaux de l'enfant et certifient exacts les renseignements portés sur le présent dossier.

Nous nous engageons à assumer les fonctions de payeur des prestations utilisées. Dans le cas d'une garde alternée négociée, l'engagement du payeur vaut pour tous les frais de l'enfant sauf production d'un jugement modifiant la répartition des charges entre parents sur ce point précis.

IMPORTANT : Je déclare également accepter le règlement de fonctionnement des services périscolaires (règlement intérieur des services périscolaires sur le site de la mairie) et la notice d'information des services auxquels j'ai souscrit pour mon enfant.

A Tourrettes, le

OBLIGATOIRE :

Signatures des 2 parents (ou tuteurs) précédées de la mention « lu et approuvé »

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

CARTE D'IDENTITÉ DES 2 PARENTS (pour les nouvelles inscriptions seulement)
- COPIE INTEGRALE DU LIVRET DE FAMILLE
(sauf si déjà fournie et si changements depuis l'année précédente)

- JUSTIFICATIF DE DOMICILE DU REPRESENTANT LEGAL (- de 3 mois)
(facture EDF, Gaz, Eau, quittance de loyer, titre de propriété, fiche de salaire, CPAM, assurance habitation, attestation CAF,...)

- Attestation CAF de quotient familial

(ou autorisation à la Mairie de consulter CAFPRO)
cochez ici sinon application QF maximum

Modification QF prise en compte en février et septembre

- en cas de divorce ou de séparation « jugée »
fournir le jugement précisant la garde de
l'enfant, le domicile, et la répartition des
charges financières

- en cas de séparation sans jugement, fournir
une attestation datée et signée autorisant
l'autre parent à inscrire l'enfant du parent
séparé + la copie de sa carte d'identité

- l'attestation d'assurance couvrant l'enfant pour les activités périscolaires et extrascolaires
2020/2021

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT À CE DOSSIER :

- Certificat médical :
- de non contre indication aux activités sportives, d'aptitude à la vie en collectivité
- à jour des vaccinations obligatoires

Fiche sanitaire recto-verso ci-jointe remplie et signée

**ATTENTION TENIR COMPTE DES DATES ET DELAIS PREALABLES A LA FREQUENTATION POUR
DEPOSER VOTRE DOSSIER OU VOS MODIFICATIONS - **MINIMUM 8 JOURS****

**EN MAIRIE DE TOURRETTES – 04.94.39.98.10 (le matin) du lundi au vendredi
s.giroudpiffoz@mairie-tourrettes-83.fr (toute la journée)**